Nations Unies A/65/308

Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 131 de l'ordre du jour provisoire*
Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Troisième rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (les normes IPSAS) aux fins de la présentation des états financiers de l'Organisation, parallèlement à une action dans le même sens menée à l'échelle du système des Nations Unies.

Ce sont ces normes comptables qui serviront de guide à l'Organisation pour la présentation de ses états financiers, mais leur mise en œuvre s'inscrit dans un projet qui dépasse de loin le seul domaine de la comptabilité; l'introduction de méthodes comptables conformes à ces normes oblige à changer les procédures, les flux de travaux et les instructions détaillés au même titre que les dispositifs de contrôle qui sous-tendent la comptabilité et l'information financière. Il s'ensuivra une refonte totale de l'organisation des activités qui rejaillira sur les modalités de fonctionnement et la gestion générale. On sait désormais que l'information solide requise pour produire des états financiers conformes aux normes IPSAS nécessitera le passage à un robuste système mondial d'information.

Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale deux rapports intérimaires sur l'adoption des normes IPSAS : le premier (A/62/806) portait sur la période d'août 2006 à mars 2008 et le second (A/64/355), sur celle du 1er avril 2008 au 31 juillet 2009. Dans celui qui suit, il expose en détail les activités menées du 1er août 2009 au 31 juillet 2010 en vue de la mise en application de ces normes et consacrant deux sections distinctes aux progrès réalisés, respectivement, à l'échelle du système des Nations Unies et deux sections à l'ONU même.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

* A/65/150.

10-48841 (F) 140910 150910

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Activités visant à l'adoption des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies	4
	A. Aperçu général	4
	B. Gouvernance, organisation et budget du projet intéressant l'ensemble du système (projet IPSAS ONU)	5
	C. Méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et directives aux fins de leur application	6
	D. Communication et formation	7
	E. Progrès de l'adoption des normes IPSAS parmi les organismes des Nations Unies	8
III.	Adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies	10
	A. Aperçu général	10
	B. Direction et organisation du projet	11
	C. Activités de l'Équipe chargée de l'exécution du projet IPSAS ONU	11
	D. Collaboration avec le projet Umoja	15
	E. Communication et formation	16
	F. État des dépenses	18
IV.	Décision attendue de l'Assemblée générale	19
Annexe		
	Organismes des Nations Unies : liste des dates d'entrée en applications des normes IPSAS, au 31 juillet 2010	20

I. Introduction

1. Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion, qui s'emploie à harmoniser les pratiques de fonctionnement des différents organismes des Nations Unies, a pris une initiative marquante en leur recommandant, aux fins de la présentation de leurs états financiers, de passer des normes comptables du Système des Nations Unies aux Normes comptables internationales du secteur public (les normes IPSAS). Il était en effet devenu très généralement manifeste pour les acteurs du système que celui-ci ne parvenait pas à suivre les changements rapides observés dans l'environnement comptable international, que les normes IPSAS, mises au point de façon indépendante et dans les règles de l'art suivant une procédure rigoureuse étaient désormais acceptées comme la meilleure pratique internationale en matière de comptabilité et d'information financière par les gouvernements et les organisations internationales intergouvernementales et qu'elles auraient pour effet d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité des états financiers du système des Nations Unies. Dans sa recommandation, le Comité de haut niveau fixait l'adoption effective des normes IPSAS à 2010 au plus tard pour tous les organismes du système.

2. En 2006, le Comité de haut niveau a établi un projet cofinancé à l'échelle du système pour appuyer l'élaboration d'un cadre harmonisé de principes et méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et faire des économies en traitant ainsi les problèmes de mise en œuvre de ces normes qui se posaient à tous les organismes des Nations Unies. Initialement approuvé pour la période 2006-2009, ce projet allait par la suite être prorogé jusqu'à 2011. À la fin de 2007, l'équipe qui en était chargée avait mis au point un ensemble de conventions et de directives conformes auxdites normes, que les organisations ont accepté comme socle stable sur lequel s'appuyer pour harmoniser dans ce sens la présentation des états financiers dans tout le système des Nations Unies. En 2009, une série de 18 actions de formation ont été mises en place pour faciliter encore une application cohérente des normes IPSAS à l'échelle du système.

3. Un examen externe actuellement en cours doit permettre de déterminer l'orientation stratégique et les modalités de la poursuite de ce projet IPSAS ONU durant l'exercice 2012-2013.

4. Dans la période considérée, le Programme alimentaire mondial (PAM) a recueilli pour la deuxième fois une opinion sans réserve de l'auditeur sur les états financiers qu'il avait présentés pour l'année écoulée au 31 décembre 2009. Le PAM, qui a adopté les normes IPSAS en 2008, est à ce jour le seul organisme des Nations Unies à les avoir mises en application avec succès.

5. Tous les autres ont continué à avancer dans cette voie mais, concrètement, vu la complexité des difficultés que comporte la mise en œuvre de ces normes, certains se sont mis à craindre de ne pas être prêts à l'échéance de 2010. C'est pourquoi le Comité de haut niveau a demandé aux organisations de réexaminer leurs dates cibles, pour les rectifier si besoin était. Beaucoup les ont ainsi reconsidérées et révisées en fonction des changements que les réalités nouvelles obligeaient à introduire dans les systèmes informatiques ainsi que les principes et procédures, et de l'ampleur des activités requises pour gérer ces changements.

6. À l'ONU, le Secrétaire général, dans son rapport A/60/846/Add.3, avait recommandé, pour 2010 au plus tard, l'adoption des normes IPSAS, dans le

contexte des mesures de réforme qu'il envisageait pour rendre l'Organisation plus forte partout dans le monde.

7. De son côté, dans son rapport sur la question (A/60/870), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) avait aussi recommandé l'adoption des normes IPSAS à l'ONU, tout en notant cependant que les activités destinées à les mettre en application demanderaient à être synchronisées avec les progrès de l'installation d'un nouveau système informatique pour l'Organisation. Par sa résolution 60/283, l'Assemblée générale devait approuver l'adoption par l'ONU des normes IPSAS, les ressources demandées pour commencer à les appliquer et le remplacement des systèmes informatiques alors en service par un progiciel de gestion intégré (PGI) de la génération suivante.

8. C'est en avril 2008 que le Secrétaire général a présenté son premier rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS (A/62/806), qui indiquait comme objectif à cet effet la date de 2011; celle-ci a été reportée à 2012, suivant l'avis exprimé par le CCQAB au paragraphe 9 de son rapport (A/63/496). Dans son deuxième rapport intérimaire (A/64/355), le Secrétaire général annonce que la stratégie et l'échéance d'Umoja, le projet de l'Organisation pour l'introduction d'un nouveau PGI, ont été révisées et qu'en conséquence, l'objectif, pour la première série complète d'états financiers de l'ONU établis conformément aux normes IPSAS, a été reporté à 2014. Durant la période sous revue, le projet de mise en œuvre des normes IPSAS à l'ONU a beaucoup progressé dans ce sens du côté des méthodes comptables et des indications sur leur application ainsi que des activités de gestion du changement. De plus, l'Équipe chargée de ce projet a travaillé en tandem avec celle du projet Umoja, le but recherché étant que la conception d'Umoja soit conforme aux normes IPSAS.

9. Le présent rapport donne des précisions sur les progrès de la mise en œuvre des normes IPSAS accomplis durant la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2010. Les sections II et III qui suivent présentent, respectivement, ceux de l'ensemble du système des Nations Unies et ceux de l'ONU elle-même. La décision attendue de l'Assemblée générale figure à la section IV du rapport.

II. Activités visant à l'adoption des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies

A. Aperçu général

10. En 2006, le Comité de haut niveau sur la gestion avait approuvé un projet quadriennal (2006-2009) cofinancé à l'échelle du système pour soutenir, faciliter et encadrer l'adoption et la mise en œuvre des normes IPSAS aux Nations Unies. L'équipe chargée de ce projet avait pour mission d'élaborer des méthodes comptables et des indications à leur sujet pour l'ensemble du système, de suivre les progrès de la mise en œuvre des normes dans les différentes organisations, de partager avec ces dernières les données dont elle disposait, y compris les enseignements tirés de l'expérience « pionnière », d'apporter sa contribution à la mise au point de normes nouvelles par le Conseil des normes IPSAS (IPSASB), de communiquer aux intéressés l'information recueillie sur ces normes et de mettre au point des matériels de formation à leur application. On trouvera ci-après des renseignements sur les activités menées par cette équipe depuis le dernier rapport

intérimaire (A/64/355), ainsi que de plus amples précisions sur l'orientation stratégique du projet.

11. Durant la période considérée dans le présent rapport, ladite équipe a continué à remplir les différentes missions que le Comité de haut niveau lui avait confiées, à savoir :

a) Prêter son appui au Groupe travail des normes comptables et au Comité de pilotage pour leurs réunions;

b) Établir des rapports intérimaires sur la mise en œuvre des normes IPSAS à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion et de l'Assemblée générale et en assurer le suivi;

c) Élaborer des cadres et des instruments de travail qui aident à mettre les normes IPSAS en application suivant une démarche harmonisée;

d) Préparer et faciliter l'examen externe du projet;

e) Constituer des groupes de travail thématiques pour certaines questions de mise en œuvre des normes IPSAS;

f) Suivre les activités de formation à l'application de ces normes et la mise en place des matériels de formation correspondants dans l'ensemble du système et en assurer le suivi;

g) Suivre les travaux du Conseil des normes IPSAS et préparer des mises à jour à l'intention du Groupe de travail;

h) Prêter ponctuellement son concours aux organisations du système pour diverses questions d'orientation et de mise en œuvre des normes IPSAS.

B. Gouvernance, organisation et budget du projet intéressant l'ensemble du système (projet IPSAS Nations Unies)

12. Le projet d'introduction des normes IPSAS dans l'ensemble du système des Nations Unies est mené sous l'égide du Comité de haut niveau sur la gestion. L'équipe qui en est chargée rend compte à un comité de pilotage, dont les membres représentent les organisations ayant leur siège à New York, Genève, Rome et Vienne, et qui lui-même relève du Groupe de travail des normes comptables, lequel est responsable, par l'intermédiaire du Réseau finances et budget, devant le Comité de haut niveau.

13. En 2006, ce dernier avait approuvé un premier budget quadriennal (2006-2009) pour le projet visant l'ensemble du système. En février 2009, il en a approuvé la poursuite durant l'exercice 2010-2011, en vue de préserver une démarche harmonisée à l'échelle du système et de soutenir les organisations en révisant les dates limites d'entrée en application des normes IPSAS, qui s'échelonnent à présent de 2010 à 2014.

14. Pour l'exercice en cours, le budget du projet visant l'ensemble du système des Nations Unies s'élève à 1,33 million de dollars des États-Unis, soit une réduction de 43 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui correspond à l'ampleur des travaux après la révision approuvée par le Conseil de haut niveau. L'équipe chargée du projet des Nations Unies ayant manqué de personnel durant une bonne partie de

la période 2006-2009, les besoins de l'exercice en cours ont été intégralement financés sur les crédits inutilisés des exercices antérieurs.

15. Le Comité de haut niveau ayant demandé des précisions sur les modalités du projet au-delà de 2011 et sur l'évolution des besoins des organisations mettant les normes IPSAS en application, un examen externe a été engagé pour déterminer les axes stratégiques, les activités et les besoins de ressources afférents à la continuation du projet à l'échelle du système. En attendant les résultats de cet examen, l'équipe du projet IPSAS Nations Unies a poursuivi ses travaux sur les questions précédemment retenues par le Comité de haut niveau.

C. Méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et directives aux fins de leur application

Directives comptables

16. Étant entendu qu'un socle stable avait été mis en place en 2007 pour faciliter l'adoption harmonisée des normes IPSAS dans tout le système des Nations Unies, on s'est surtout attaché depuis lors à préciser la marche à suivre pour certaines de ces normes. Durant la période étudiée, l'équipe chargée du projet IPSAS Nations Unies a établi pour décision trois documents portant sur certains aspects du traitement des avantages accordés au personnel, des créances à recevoir au titre des contributions mises en recouvrement et des droits d'utilisation de locaux ayant fait l'objet d'accords de dons. Le Groupe de travail a examiné et entériné ces documents à sa réunion de décembre 2009.

Groupes de travail thématiques

17. En mai 2010, avec le concours du Groupe de travail des normes comptables, l'équipe IPSAS Nations Unies a constitué cinq groupes de travail thématiques pour étudier certaines questions de mise en œuvre des normes, à savoir la comptabilisation des avantages accordés au personnel, des entités contrôlées, des services communs, des droits d'utilisation de locaux cédés sans contrepartie en vertu d'accords collectifs et des stocks. Ces groupes de travail permettront aux organisations de mieux comprendre encore les exigences afférentes à ces normes et faciliteront leurs échanges de connaissances et des meilleures pratiques avec l'équipe IPSAS Nations Unies. Les notes qui seront le fruit de leurs travaux apporteront un utile complément à l'ensemble des méthodes comptables et des indications visant leur application, qui existent déjà au sein des Nations Unies.

18. En mai 2010 également, le Groupe de travail a approuvé une façon de procéder pour gérer la diversité des principes et méthodes comptables qui règne dans le système des Nations Unies du fait que les cadres réglementaires, les arrangements institutionnels, les mandats et les modalités de mise en œuvre, les modèles d'activité et les variantes autorisées par les normes IPSAS diffèrent d'une organisation à l'autre. La démarche envisagée à cet effet consiste à dresser un état des conventions et pratiques comptables qui se signalent par leur diversité, à suivre les changements et les facteurs qui agissent sur elle et à mettre en place, à l'échelle du système, des mécanismes permettant de mieux les harmoniser.

L'intervention du Conseil des normes IPSAS

19. Le Conseil des normes IPSAS (IPSASB) est l'organe qui élabore et publie ces normes et les modifie en tant que de besoin. L'équipe IPSAS Nations Unies est chargée à la fois de se faire l'interprète des organisations auprès de lui pour les problèmes qui se posent à l'échelle du système et de faire part aux membres du Groupe de travail des éléments marquants de l'évolution des travaux du Conseil. En 2009, et en particulier au second semestre de l'année, celui-ci a passé la vitesse supérieure en achevant la réalisation de son projet de « convergence » des normes IPSAS et des Normes comptables internationales/Normes internationales d'information financière (NCI/IFRS) par la publication de quatre nouvelles normes IPSAS. Au premier semestre de 2010, il s'est surtout attaché à définir le cadre conceptuel des normes IPSAS, lequel va sans doute modeler pour une grande part toutes celles qui seront élaborées désormais. Durant la période considérée, l'équipe du projet IPSAS Nations Unies a continué à assister aux réunions du Conseil en qualité d'observateur, en faisant valoir le point de vue des organismes du système, et il a tenu le Comité des normes comptables au fait des activités du Conseil.

D. Communication et formation

Réunions du Groupe de travail et partage de l'information

20. En moyenne, le Groupe de travail des normes comptables se réunit deux fois par an; en 2010, il a tenu une vidéoconférence avec neuf lieux d'affectation, mais pour la réunion prévue prochainement, ses membres seront accueillis par l'Organisation panaméricaine de la santé, à Washington. De plus, le Comité de pilotage du projet IPSAS Nations Unies se réunit au moins tous les deux mois pour examiner les questions de gouvernance du projet et de mise en application des normes IPSAS. Durant la période considérée, l'équipe IPSAS Nations Unies a apporté son plein appui à ces deux entités, en rédigeant des notes et documents, en facilitant le processus de décision et en prêtant son concours, technique et administratif, à la présidence du Comité. Cette équipe est aussi chargée de fournir tous les six mois au Comité de haut niveau des rapports d'étape sur la mise en œuvre des normes IPSAS. Elle a recueilli auprès des différentes organisations des renseignements, documents et autres matériels concernant leurs activités en la matière, tels que manuels de comptabilité, matériels de formation, plans comptables et règlements financiers et règles de gestion financière révisés, et les a présentés aux membres du Comité des normes comptables.

Collaboration avec les vérificateurs externes des comptes

21. Les vérificateurs externes des comptes des organismes des Nations Unies ont été reconnus comme des acteurs essentiels de la mise en œuvre des normes IPSAS. Malgré les efforts considérables faits à l'échelle du système comme dans les différentes organisations sous forme d'échanges de vues bilatéraux, le besoin s'est fait sentir parmi elles de disposer d'un cadre pour guider leurs interactions avec leurs auditeurs externes tout au long de la mise en application des normes IPSAS, à partir des enseignements que les organisations « pionnières » avaient tirés de l'expérience. C'est l'équipe IPSAS Nations Unies qui l'a élaboré, en s'inspirant de l'exemple de la collaboration fructueuse du PAM avec son vérificateur externe des comptes. Une fois approuvé par le Comité des normes comptables, ce cadre sera

présenté au Groupe des auditeurs externes, afin que les indications qui y figurent puissent servir, le cas échéant, aux autres organisations et à leurs auditeurs durant la mise en œuvre des normes IPSAS.

Formation

22. Pour tâcher d'harmoniser les modes d'adoption des normes IPSAS et réaliser des économies d'échelle, le Comité de haut niveau sur la gestion a chargé l'équipe IPSAS Nations Unies de produire une série complète de matériels de formation à l'application de ces normes. Suite à une réduction considérable des ressources intervenue à la fin de 2008, c'est l'équipe IPSAS ONU qui a pris la direction du projet et, en décembre 2009, elle achevait et mettait à la disposition des organismes du système la série des 18 produits de formation à l'application des normes IPSAS, à savoir 7 cours de formation assistée par ordinateur et 11 autres dispensés par un formateur.

23. Les sept cours de formation assistée par ordinateur sont des matériels didactiques autodirigés, destinés à faire mieux connaître les concepts sur lesquels reposent les normes IPSAS et à offrir une formation permettant d'acquérir des savoirs opérationnels. Ils ont été fournis sur trois supports, Internet, CD et système de gestion de l'apprentissage. De leur côté, les cours de formation classique comprennent des animations, des exemples propres au système des Nations Unies, des contrôles de l'apprentissage et des évaluations en fin de parcours.

24. Ces 11 cours seront dispensés directement par un formateur, comme des cours magistraux, à l'appui de formations théoriques des niveaux intermédiaire et avancé. Au cours de la réalisation du projet, l'équipe IPSAS ONU a bénéficié de divers concours de la part de consultants engagés au niveau du système, de l'équipe IPSAS Nations Unies, d'un groupe consultatif sur la formation à l'échelle du système, de ses propres membres représentant l'AIEA et le FNUAP, ainsi que d'autres fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU.

25. Les cours ayant été mis à la disposition des autres organisations, quelques questions de technologie intéressant l'ensemble du système ont été traitées à mesure qu'elles se posaient, et un contrat d'entretien technique est actuellement mis au point pour la fourniture d'un appui technique durant les prochaines années.

E. Progrès de l'adoption des normes IPSAS parmi les organismes des Nations Unies

Dates d'entrée en application des normes IPSAS révisées

26. Pour qu'une organisation soit en mesure d'adopter effectivement les normes IPSAS avant la fin de 2010, il faut que la totalité des axes d'action, procédures et systèmes requis aient déjà été en place au 1er janvier de l'année. Considérant le temps nécessaire pour modifier ces axes d'action, procédures et systèmes, la plupart des organisations devraient avoir mené à bien les étapes décisives de la mise en œuvre que sont, par exemple, l'approbation du budget, l'élaboration de plans détaillés du projet et une évaluation des changements nécessaires du côté des systèmes informatiques, deux ans au minimum avant la date qu'elles se sont fixée comme objectif.

27. C'est en 2008 que l'on a commencé à craindre que certaines des organisations ne soient pas prêtes pour 2010, en constatant qu'elles n'avaient pas mené à bien les étapes essentielles, et ces préoccupations ont été portées à l'attention du Comité de haut niveau sur la gestion. À sa réunion de février 2009, celui-ci a encouragé les intéressées à prendre les dispositions voulues pour atteindre, si possible, l'objectif de 2010, ou pour revoir et rectifier, au besoin, la date qu'elles s'étaient fixée. Au 30 juin 2009, 11 organisations avaient révisé leur calendrier initial et, au 31 décembre de la même année, il y en avait deux de plus. Les principales explications du report de la mise en application des normes IPSAS sont les suivantes :

a) Retards intervenus dans l'approbation des fonds nécessaires;

b) Nécessité d'aligner le calendrier d'exécution du projet IPSAS sur celui du projet PGI;

c) Meilleure appréciation de l'ampleur et de la complexité du travail à accomplir après avoir établi l'inventaire des changements à introduire dans les procédures et les systèmes;

d) Difficultés à recruter du personnel pour le projet et à le retenir;

e) Concurrence des mesures de réforme empêchant le personnel de se consacrer entièrement aux questions soulevées par la mise en œuvre des normes IPSAS.

28. Au 30 juin 2010, deux des quatre organisations qui avaient précédemment indiqué 2011 comme date d'entrée en application avaient reporté celle-ci à 2012 et, une autre, qui avait retenu l'année 2012, a maintenant pour objectif 2014. Cela modifie pour chaque année le nombre des organisations qui en ont fait leur objectif, comme suit :

2010 Huit organisations

2011 Deux organisations

2012 Neuf organisations

2014 Deux organisations

29. On trouvera à l'annexe du présent document la liste des organisations et de leurs dates respectives d'entrée en application des normes IPSAS, arrêtée au 31 juillet 2010.

Questions transversales de mise en œuvre des normes IPSAS

30. Plusieurs questions de mise en œuvre qu'un grand nombre d'organismes des Nations Unies avaient à résoudre ont été suivies de près et discutées par le Groupe de travail des normes comptables du système, qui en a rendu compte dans un rapport.

31. L'examen des spécifications des systèmes informatiques est une opération importante qui, dans certains cas, recouvre partiellement la mise en œuvre des nouveaux progiciels de gestion intégrés (PGI), surtout dans les grandes organisations décentralisées. Lorsque les projets IPSAS et PGI seront reliés, les organisations risquent de se trouver devant la perspective de sérieux retards et de

dates limites incertaines, puisque la mise en œuvre des normes IPSAS est subordonnée au financement et à la gestion de leurs projets de PGI.

32. La plupart des organisations du système ont établi des plans de formations et de communication. Des difficultés sont à prévoir du côté du recrutement de consultants, de l'adaptation des matériels didactiques, de la formation en face à face et du moment où cette formation sera dispensée à divers auditoires par rapport aux échéances fixées pour l'entrée en application des normes IPSAS.

33. La participation des auditeurs externes à la mise en œuvre de ces normes est extrêmement variable selon les organisations. Certaines se sont déclarées satisfaites en général de l'appui que ceux-ci leur avaient apporté sur les questions afférentes aux normes; quelques-unes se sont dites préoccupées de ne pas avoir obtenu de réaction en bonne et due forme des auditeurs au sujet des méthodes comptables qu'elles envisageaient de retenir et de constater que des choix comme l'établissement des spécifications de fonctionnement des nouveaux PGI, sur lesquels il serait impossible de revenir, n'étaient pas inscrits dans une démarche prospective.

III. Adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies

A. Aperçu général

34. Dans sa résolution 64/243, l'Assemblée générale, après avoir examiné le deuxième rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS (A/64/355) et les recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/531), a confirmé que le PGI était l'élément central sur lequel reposerait l'application des normes IPSAS par l'Organisation, et a souligné que le projet IPSAS continuait de dépendre des progrès qui seraient réalisés dans la mise en application d'Umoja.

35. Le premier rapport intérimaire sur le projet Umoja (A/64/380) prévoyait le déploiement pilote durant le quatrième trimestre de 2011 et la mise en œuvre à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies d'un PGI pleinement fonctionnel d'ici à la fin de 2013. En conséquence, on avait fixé à 2014 la date butoir pour l'élaboration des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS dans le deuxième rapport intérimaire sur le projet Umoja. Il était indiqué que ce projet demeurait synchronisé avec la stratégie et le calendrier d'exécution présentés dans le premier rapport intérimaire. La date butoir révisée de 2014 pour l'application des normes IPSAS demeure donc inchangée.

36. Avec la synchronisation des dates prévues pour l'achèvement des projets IPSAS et Umoja et après la mise au point des 18 programmes de formation aux normes IPSAS par l'Équipe IPSAS ONU, on s'est attaché à élaborer un ensemble complet de règles comptables conformes aux normes IPSAS durant la période considérée. En outre, les équipes IPSAS et Umoja ont collaboré étroitement pour la mise au point du projet Umoja, qui a marqué le début de la mise en application des normes IPSAS. Les activités de gestion du changement ont progressé, en particulier dans les domaines de la communication et de la formation, tandis que le Comité de pilotage IPSAS intensifiait ses activités de suivi des progrès réalisés dans la mise en application des normes IPSAS.

B. Direction et organisation du projet

37. Le Comité de pilotage du projet IPSAS ONU est le principal organe chargé de prendre des décisions au sujet des mesures ayant trait à la mise en application des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies. Comme il est indiqué dans le deuxième rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS (A/64/355), le modèle d'application du projet IPSAS a été réévalué en 2009 et il a été décidé de réviser et d'élargir le rôle et la composition du Comité de pilotage. En outre, durant la période considérée, des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'ONU-Habitat sont venus s'ajouter aux membres du Comité de pilotage. Le Comité de pilotage est désormais largement représenté à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat.

38. En vertu de son mandat élargi, le Comité de pilotage a donné son impulsion au projet de mise en application des normes IPSAS. Durant la période considérée, le Comité de pilotage s'est réuni officiellement une fois par mois par vidéoconférence et la première réunion, rassemblant en personne les membres du Comité, a eu lieu à l'automne de 2009. Durant cette même période, le Comité de pilotage a examiné notamment le plan de travail pour l'exécution du projet IPSAS, le plan de formation aux normes IPSAS, des propositions portant sur un certain nombre de programmes de communication et de manifestations, la définition du travail à effectuer par les consultants, la mise en œuvre de projets communs IPSAS et Umoja ainsi qu'un certain nombre de propositions formulées par les groupes de travail.

39. Le modèle retenu pour l'exécution du projet IPSAS a également été élargi de manière à inclure l'examen périodique des progrès accomplis dans l'adoption des normes IPSAS par le Comité de gestion; le prochain examen doit avoir lieu à l'automne de 2010.

C. Activités de l'Équipe chargée de l'exécution du projet IPSAS ONU

40. L'Équipe chargée du projet IPSAS ONU a poursuivi l'adaptation de l'Organisation aux impératifs du projet IPSAS et a réalisé des progrès importants dans les domaines ci-après : formulation de propositions concernant l'élaboration de règles comptables conformes aux normes IPSAS pour l'Organisation des Nations Unies, dont notamment la consolidation des pratiques comptables en ce qui concerne les accords de don du droit d'utilisation, immobilisations corporelles, les avantages sociaux des fonctionnaires des Nations Unies, la publicité des méthodes comptables et la présentation d'informations budgétaires dans les états financiers; identification de domaines pouvant faire l'objet d'une application progressive des obligations liées au projet IPSAS et incorporation des changements requis dans les états financiers; élaboration des tâches à effectuer par les consultants du projet IPSAS; documentation des états financiers modèles conformes aux normes IPSAS; collaboration avec le projet Umoja pour élaborer un plan comptable conforme aux normes IPSAS; élaboration de programmes de formation et de communication et déploiement de la première phase des activités de formation aux normes IPSAS dans l'Organisation.

41. Le Comité de pilotage a établi des groupes de travail pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités concernant l'exécution du projet IPSAS. Les groupes de

travail sont administrés par l'Équipe IPSAS ONU, qui fait rapport au Comité de pilotage au sujet des tâches et responsabilités confiées aux groupes de travail. Les participants aux groupes de travail viennent de divers bureaux représentés au niveau du comité et d'autres domaines de spécialisation jugés nécessaires.

Élaboration de politiques comptables

42. Au cours de la période considérée, les activités les plus importantes de l'Équipe chargée de l'exécution du projet IPSAS ONU dans le domaine de l'élaboration des politiques portent sur les droits d'utilisation des locaux, le plan-cadre d'équipement et la consolidation des comptes conformément aux normes IPSAS, comme il est indiqué aux paragraphes 43 à 48 du présent rapport.

Droits d'utilisation des locaux

43. L'Organisations des Nations Unies est partie à un certain nombre de dispositions importantes en vertu desquelles elle occupe des locaux dans le cadre d'accords portant sur les droits d'utilisation. Dans certains cas, ces droits portent sur des locaux qui sont partagés par un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies, comme c'est le cas pour le Centre international de Vienne, que l'ONU occupe conjointement avec l'AIEA, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, collectivement connus sous le nom d'organisations basées à Vienne. Le Comité de gestion de haut niveau encourage l'application de pratiques comptables harmonisées qui soient conformes aux normes IPSAS dans toutes les organisations du système des Nations Unies, sous forme d'arrangements tels que le droit d'utilisation de locaux communs. Les normes IPSAS n'énoncent pas d'obligations concernant les accords de droit d'utilisation des locaux et l'Équipe de travail sur les normes comptables a reconnu qu'un grand nombre d'approches portant sur la publication des directives et la reconnaissance des actifs seraient conformes aux normes IPSAS. L'Équipe IPSAS ONU a examiné le cas du Centre international de Vienne et, sous la direction du Comité de pilotage, a élaboré un projet de directives comptables en la matière indiquant que la publication de directives en ce qui concernait la situation financière était le système le plus souhaitable et en a informé le Comité des commissaires aux comptes et les autres organisations parties à l'accord sur le Centre international de Vienne. À ce jour, il n'y a pas de consensus parmi les organisations sur la question, qui devient de plus en plus urgente puisque l'ONUDI prévoit de publier des états financiers conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2010. Le Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes a recommandé que les organisations qui sont parties à l'accord sur le Centre international de Vienne parviennent à un consensus au sujet du droit d'utilisation des locaux du Centre.

44. Les accords sur le statut des forces et le statut des missions dans les opérations de maintien de la paix comportent fréquemment des droits importants d'utilisation des locaux. La décision qui sera prise quant aux règles comptables applicables aux locaux du Centre international de Vienne et leur conformité aux normes IPSAS établira un précédent quant aux règles comptables applicables aux accords avec les gouvernements hôtes. À la date de rédaction du présent rapport, les discussions concernant les règles comptables applicables aux locaux du Centre international de Vienne se poursuivaient.

Règles comptables applicables au plan-cadre d'équipement

45. À mesure que l'Organisation se rapprochera de l'application des normes IPSAS, l'une des tâches les plus difficiles concernant le plan-cadre d'équipement consistera à établir la distinction entre les coûts devant être considérés comme des charges et ceux qui correspondent à des immobilisations. En application des normes IPSAS, seuls les coûts qui sont directement liés à la construction physique devraient être inscrits à l'actif (par exemple, les honoraires, les plans architecturaux et la gérance de construction, les services de consultants au titre des forages et des activités géotechniques, la main-d'œuvre directe, la préparation des sites et les dépenses afférentes à leur démantèlement). Les travaux importants d'amélioration des « locaux provisoires » loués devraient également être considérés comme des immobilisations, mais seulement pendant la durée du bail. D'autres coûts, tels que les dépenses afférentes à l'emménagement dans des bureaux temporaires, les dépenses d'administration, le nettoyage, l'impression et l'entretien, devraient être comptabilisées en charges.

46. En collaboration avec le Bureau du plan-cadre d'équipement et la Division de la comptabilité, l'Équipe IPSAS ONU a entrepris d'analyser les données financières afférentes au plan-cadre d'équipement depuis sa création jusqu'en 2009, en établissant la distinction entre les coûts comptabilisés en charges et ceux qui doivent être considérés comme des immobilisations conformément aux normes IPSAS et a établi un rapport à ce sujet. Les résultats ont été pris en considération dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Consolidation selon les normes IPSAS

47. Conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/531, par. 13), l'Équipe IPSAS ONU a mené une nouvelle étude de la notion de consolidation selon les normes IPSAS au cours de la période considérée. Sur la base des principes énoncés dans les normes IPSAS, l'Équipe a tout d'abord entrepris de déterminer quelles étaient les entités de l'Organisation devant présenter des états financiers consolidés en appliquant les critères de « contrôle exercé » et celui de « test de contrôle ». L'Équipe a tout d'abord défini les entités de l'Organisation devant présenter des états financiers comme étant ses principaux organes, et les résultats du « test de contrôle » ont donné à penser qu'il était possible, conformément aux normes IPSAS, d'établir des états financiers consolidés pour un certain nombre d'organismes distincts, y compris les fonds et programmes. Toutefois, notant que les normes IPSAS ne posent pas d'obligations quant à l'identification de l'organisme pour lequel il y a lieu d'établir des états financiers consolidés et qu'en vertu du cadre conceptuel défini par le Conseil des normes comptables internationales, l'organisme en question peut être précisé soit dans la législation, soit sous forme de règle, soit en vertu d'une autre autorité et qu'il peut s'agir d'un arrangement administratif n'ayant pas d'identité juridique, l'Équipe IPSAS ONU a conclu que l'Organisation des Nations Unies et ses entités associées, y compris les fonds et programmes, n'étaient pas clairement tenues d'établir des états financiers consolidés en vertu des normes IPSAS. L'établissement d'états financiers consolidés est considéré comme une zone « grise » comportant une vaste gamme d'options qui pourraient être considérées comme conformes aux normes IPSAS dans le cas de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, le Secrétariat compte adopter la formule la plus pragmatique qui demeure dans les limites des normes IPSAS. Il est donc proposé

que l'Organisation des Nations Unies n'établisse pas d'états financiers consolidés et poursuive sa pratique actuelle consistant à établir des états financiers distincts conformes aux normes IPSAS figurant dans des volumes séparés, y compris en ce qui concerne le Volume II relatif aux opérations de maintien de la paix. Les programmes et fonds des Nations Unies continueraient également d'établir des états financiers distincts dans le cadre des dispositions actuelles d'autonomie administrative comportant des mandats et sources de financement distincts.

48. Tout en reconnaissant que la décision d'établir des états financiers consolidés incombe aux États Membres, l'Équipe IPSAS ONU a présenté cette proposition au Bureau des affaires juridiques et lui a demandé de déterminer si l'application des normes posait des problèmes juridiques. Répondant à la question, le Bureau des affaires juridiques a fait savoir qu'il n'avait pas d'objection, d'un point de vue juridique, à la proposition formulée par l'Équipe IPSAS ONU, à savoir que l'Organisation des Nations Unies ne présenterait pas d'états financiers consolidés conformément aux normes IPSAS, et que les fonds et programmes et autres entités associées établiraient des volumes distincts contenant des états financiers qui seraient conformes aux normes IPSAS. Il est prévu de tenir de nouvelles consultations avec les fonds et programmes ainsi qu'avec le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la question.

Mise en application progressive des normes IPSAS

49. Le projet de mise en application des normes IPSAS est fondé sur une incorporation progressive de ces normes dans la mesure où le permettent les systèmes actuels d'information de l'Organisation et selon que l'autorise l'Équipe IPSAS ONU. Toutefois, par suite des limitations du présent système d'information, ces changements sont nécessairement de portée limitée. Les états financiers vérifiés pour 2009 font état de notes de divulgation supplémentaires en ce qui concerne les contributions en nature, y compris celles qui ont été reçues dans le cadre des accords conclus sur le statut des forces et le statut des missions, les modifications de la politique en matière d'immobilisations au titre du Plan-cadre d'équipement et la détermination sur une base actuarielle des prestations à verser au titre de l'indemnité de rapatriement et des jours de congé non utilisés.

Services de consultants pour la mise en application des normes IPSAS

50. La définition des services à assurer par des consultants pour la mise en application des normes IPSAS est en cours et sera centrée sur les éléments ci-après :

a) Validation des politiques et procédures comptables et des directives opérationnelles se rapportant à la mise en application des normes IPSAS;

b) Documentation d'une stratégie de mise en application effective des normes IPSAS;

c) Fourniture d'un appui pour la préparation de données sur les biens durables et les biens non durables devant faire l'objet d'un passage aux normes IPSAS;

d) Détermination du bilan initial en conformité avec les normes IPSAS;

e) Élaboration d'un manuel de comptabilité pour l'Organisation.

On prévoit que les consultants seront à l'œuvre au début de 2011 et que leurs services seront nécessaires jusqu'à la mise en application des normes IPSAS en 2014.

Élaboration de programmes de formation

51. Durant la première moitié de la période considérée, l'Équipe IPSAS ONU a consacré beaucoup de temps à la mise au point définitive des programmes de formation aux normes IPSAS à l'intention des organisations du système des Nations Unies. Comme il est mentionné plus haut au paragraphe 22, l'Équipe a élaboré 18 cours qui ont été dispensés aux organisations du système des Nations Unies en décembre 2009.

D. Collaboration avec le projet Umoja

Conception générale du projet Umoja

52. L'Équipe IPSAS ONU a œuvré avec l'équipe financière du projet Umoja pour la mise au point de la conception générale du PGI de manière à assurer que les spécifications imposées par les normes IPSAS soient incorporées au processus d'élaboration du nouveau système. On a notamment organisé plusieurs stages communs qui ont été suivis par de nombreux participants, à commencer par un stage destiné aux chefs des services financiers qui a eu lieu à New York du 8 au 12 novembre 2009 et qui devait permettre de procéder à une validation initiale d'une proposition présentée par l'Équipe conjointe chargée du financement du projet Umoja et l'Équipe IPSAS ONU concernant la mise au point de la conception générale du projet et les spécifications imposées par les normes IPSAS. Cette tribune a permis de faire connaître les progrès réalisés dans l'adoption des normes IPSAS et de maintenir l'appui apporté par le principal groupe de parties prenantes en ce qui concerne le passage aux normes IPSAS.

53. Ultérieurement, un stage de deux semaines s'est tenu en mai 2010 et a été suivi par un stage d'une semaine à Genève. Le résultat en a été l'élaboration d'une proposition portant sur le mode de présentation d'états financiers conformes aux normes IPSAS, d'un certain nombre de règles comptables conformes aux normes IPSAS et d'un bilan comptable devant étayer un système d'établissement des rapports qui soit conforme aux normes IPSAS. En outre, lors des stages IPSAS/Umoja, un cadre préliminaire a été proposé en ce qui concerne le système de codage, à savoir les informations détaillées sur les transactions qui régiront l'établissement des rapports financiers ainsi que des rapports sur la gestion en application du logiciel SAP. Ces propositions seront élaborées plus avant et l'on compte qu'elles seront validées avec un groupe plus large d'experts de la question à l'automne 2010.

54. Eu égard au dernier calendrier en date d'exécution du projet Umoja en vue de permettre à l'Organisation d'utiliser tous les éléments du PGI d'ici à la fin de 2013 et du fait que l'application des normes IPSAS dépend d'un déploiement satisfaisant du PGI à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation, le calendrier d'exécution du projet IPSAS a été modifié et la publication de la première série complète d'états financiers conformes aux normes IPSAS a été fixée à 2014. Au nombre des difficultés auxquelles devra faire face l'Organisation pendant la période débutant avec le lancement du premier projet pilote de PGI en 2011 et se terminant par sa

mise en application intégrale d'ici à la fin de 2013, il y a lieu de mentionner l'établissement d'états financiers sur la base d'une série unique de normes comptables. Durant l'exercice biennal 2010-2011, l'Organisation continuera d'établir les états financiers en se conformant aux pratiques comptables actuelles, à savoir les Normes comptables du système des Nations Unies. L'exercice biennal 2012-2013 sera une période de transition difficile, des difficultés supplémentaires tenant à ce que certains bureaux appliqueront les normes IPSAS tandis que d'autres continueront d'appliquer les Normes comptables du système des Nations Unies. Étant donné que les états financiers doivent reposer sur les mêmes pratiques comptables dans tous les bureaux, la Division de la comptabilité et l'Équipe IPSAS ONU définiront, de concert avec l'Équipe du projet Umoja, une méthode permettant d'établir des rapports conformes aux Normes comptables des Nations Unies pour les bureaux qui seront passés au système Umoja durant la période de transition, de manière à faciliter l'établissement d'états financiers conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies au 31 décembre 2013.

55. Dans le cas des états financiers des opérations de maintien de la paix, on prévoit actuellement d'établir les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS d'ici au 30 juin 2014. On procédera à une évaluation de la possibilité d'établir des états financiers qui soient conformes aux normes IPSAS pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 2013, compte tenu de l'achèvement prévu de la mise en application du système Umoja dans les missions de maintien de la paix d'ici au deuxième trimestre de 2013.

E. Communication et formation

Communication

56. Consciente de ce qu'une communication efficace est une des clefs du succès d'un projet portant sur les modifications d'une telle envergure, l'équipe IPSAS ONU a mis au point de nouveaux supports de communication. En avril 2010, l'équipe a lancé la parution de *The IPSAS InSight*, publication électronique trimestrielle qui donne des informations concernant les progrès réalisés dans la mise en application du système IPSAS à l'Organisation des Nations Unies et qui traite des questions les plus fréquemment posées par le personnel au sujet de ce projet. Cette publication constituera également un outil permettant d'acquérir des connaissances conceptuelles dans la mesure où chaque numéro contiendra un article portant sur une question comptable technique.

57. En outre, de nombreuses réunions d'information ont été organisées à l'intention des principales parties prenantes en vue de les tenir informées et motivées. De telles réunions ont été organisées à l'intention du Comité de gestion, des chefs de l'administration, des chefs des achats, des hauts fonctionnaires du Département de l'appui aux missions, des spécialistes en logistique, des gestionnaires de biens, du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, des responsables de la formation, des administrateurs, des fonctionnaires du budget et des chefs de services financiers.

Formation

Lancement d'une formation assistée par ordinateur à l'Organisation des Nations Unies

58. Une formation aux normes IPSAS assistée par ordinateur a été officiellement lancée en janvier 2010. Le premier cours vise à créer une sensibilisation aux normes IPSAS tandis que les six autres cours portent sur la mise en place de compétences conceptuelles au niveau de l'exécution et portent sur des sujets tels que les éléments de base du système IPSAS, les immobilisations corporelles, les stocks, les avantages sociaux des fonctionnaires, les baux et les provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. L'ensemble du personnel administratif a été encouragé à suivre le premier cours sur la présentation des normes IPSAS, étant entendu que les autres cours seraient suivis par les différents groupes fonctionnels, selon leurs besoins propres. Le programme de formation assistée aux normes IPSAS progresse de façon satisfaisante, et près de 3 300 certificats électroniques ont été décernés aux fonctionnaires qui avaient suivi avec succès les cours de formation assistée par ordinateur à la fin de juillet 2010.

Plans de formation par des instructeurs

59. La stratégie de formation à l'Organisation des Nations Unies prévoit une formation autonome par l'organisation de cours de formation assistée par ordinateur durant les étapes initiales d'application des normes IPSAS et de cours qui seront par la suite dispensés par des instructeurs à mesure qu'on se rapprochera de la date de mise en application des normes IPSAS. Un plan a été établi concernant l'organisation des cours de formation aux normes IPSAS par des instructeurs, qui doit débuter pendant le premier trimestre de 2011. Un questionnaire portant sur la formation permettra d'identifier les fonctionnaires qui auront intérêt à suivre des stages de formation et à affiner les cours de formation assistée par ordinateur, qui seront organisés dans des centres régionaux sélectionnés.

Plans de formation aux normes IPSAS et au progiciel SAP

60. Comme indiqué dans le premier rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS (A/62/806), la stratégie de formation aux normes IPSAS prévoit l'intégration de ces normes dans l'élaboration et le déploiement de la formation au PGI. Il s'agira d'une entreprise conjointe menée par les équipes IPSAS et Umoja. Étant donné que les normes IPSAS seront appliquées conjointement avec le projet Imoja, les stratégies de formation seront organisées de manière à assurer la cohérence du programme de formation d'ensemble de l'Organisation, ce qui permettra de réaliser par ailleurs des économies d'échelle. Le Comité de pilotage du projet IPSAS a noté la demande formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/64/531, par. 12) quant à la nécessité de veiller à ce que les équipes chargées du projet PGI et du projet IPSAS, respectivement, coordonnent étroitement leurs activités, et il a demandé que des plans détaillés soient établis dans le cadre de cette entreprise commune.

F. État des dépenses

61. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé les crédits nécessaires à la mise en route du processus d'application des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies. Le tableau ci-après récapitule les dépenses des exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009, les crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 et les dépenses de l'exercice biennal 2010-2011 au 31 juillet 2010, par source de financement.

Budget prévu pour l'adoption des normes IPSAS à l'Organisation des Nations Unies, 2006-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Dépenses 2006-2007*	*Dépenses 2008-2009*	*Crédits initialement ouverts 2010-2011*	*Dépenses 2010-2011 au 31 juill. 2010*[a]
Budget ordinaire				
Postes	370,4	1 270,6	1 179,7	291,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	662,6	0,4
Consultants	–	–	490,8	–
Voyages	10,2	46,6	156,3	56,6
Services contractuels	16,4	0,3	608,6	12,5
Divers	10,9	24,2	23,7	–
Chapitre 28B, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	407,9	1 341,7	3 121,7	361,3
Chapitre 31, Activités administratives financées en commun	427,1	732,2	417,9	104,0
Total (budget ordinaire)	**835,0**	**2 073,9**	**3 539,6**[b]	**465,3**
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	324,2	547,6	754,1	191,6
Consultants	–	–	2 034,1	–
Voyages	–	2,6	284,9	5,2
Total (compte d'appui aux opérations de maintien de la paix)	**324,2**	**550,2**	**3 073,1**[c]	**196,8**
Total général	**1 159,2**	**2 624,1**	**6 612,7**	**662,1**

[a] Chiffres préliminaires.

[b] Crédits initialement ouverts conformément à la résolution 64/244 A-C de l'Assemblée générale.

[c] Crédit ouvert calculé au prorata pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2010, crédit ouvert au titre du maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 et montant estimatif calculé au prorata pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2011.

IV. Décision attendue de l'Assemblée générale

62. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.**

Annexe

Organismes des Nations Unies : liste des dates d'entrée en application des normes IPSAS, au 31 juillet 2010

Organisme	*Date d'application des normes IPSAS*
1. PAM (achevé)	2008
2. OACI	2010
3. OMI	2010
4. UIT	2010
5. Organisation panaméricaine de la santé	2010
6. UNESCO	2010
7. ONUDI	2010
8. OMPI	2010
9. OMM	2010
10. AIEA	2011
11. UPU	2011
12. FAO	2012
13. OIT	2012
14. PNUD	2012
15. FNUAP	2012
16. HCR	2012
17. UNICEF	2012
18. UNOPS	2012
19. UNRWA	2012
20. OMS	2012
21. Organisation des Nations Unies	2014
22. OMT (tourisme)	2014